

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-122

OBJET : Acomptes sur subventions 2019 à des associations avant l'adoption du Budget Primitif 2019 de l'EPT Paris Est Marne&Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	14
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représenté par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents :

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

OBJET : Acomptes sur subventions 2019 à des associations avant l'adoption du Budget Primitif 2019 de l'EPT Paris Est Marne & Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L. 2121-29, L.2311-7, L.5211-1 et suivants, ainsi que L.5219-1 et suivants,

VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifié par l'article 18 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

VU l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi susvisée,

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 - art 37 du 29 décembre 2012,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU les projets de conventions financières ou de partenariat joints à la présente délibération,

VU l'annexe de la délibération n°18-19 relative à l'attribution de subventions au titre de l'exercice 2018 lors du vote du budget principal en Conseil de Territoire du 26 mars 2018,

VU l'annexe de la délibération n°18-88 relative à l'attribution ou l'ajustement de subventions au titre de l'exercice 2018 lors du vote du budget supplémentaire en Conseil de Territoire du 15 octobre 2018,

VU le présent projet de délibération approuvant la convention au titre de l'exercice 2019 entre l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne et l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 3 décembre 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 décembre 2018,

CONSIDERANT que l'attribution des subventions lors du vote du budget primitif en mars 2019 ne sera suivie d'effet qu'à compter du mois d'avril 2019 eu égard aux délais de transmission des délibérations en préfecture pour le contrôle de légalité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie préjudiciables à certaines associations, l'établissement public territorial peut leur proposer le versement d'acomptes, d'un montant correspondant à 25% de la subvention attribuée lors du vote du budget primitif 2018 et du budget supplémentaire 2018,

CONSIDERANT la poursuite du transfert de la compétence Développement économique & Emploi à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, il s'avère nécessaire de prévoir le versement d'acomptes, d'un montant correspondant à 25% de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2018 par les communes membres du Territoire, à la Mission Locale des Portes de la Brie, à la Mission locale des Bords de Marne, à la Mission locale Maisons Alfort/Charenton/Saint-Maurice/Saint-Maur et à la Mission locale du Nord du Bois,

Assisté de la préfecture
094-200057941-20181226-D18-122-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Local des Portes de la

CONSIDERANT le transfert de la compétence Tourisme à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte à hauteur de 41 000€ sachant que le Territoire envisage de subventionner l'Office de Tourisme de la Vallée de la Marne en 2019 à hauteur de 82 000€.

DELIBERE,

DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention 2019 représentant 25% du montant total de la subvention accordée en 2018 pour certaines associations, acompte qui sera versé sur l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif.

DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention 2019 représentant 25% du montant total de la subvention versée par les villes membres du Territoire en 2018 à la Mission Locale des Portes de la Brie, à la Mission locale des Bords de Marne, à la Mission locale Maisons Alfort/Charenton/Saint-Maurice/Saint-Maur et à la Mission locale du Nord du Bois ; cet acompte sera versé sur l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif.

DECIDE d'attribuer à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Marne un acompte de 50% du montant total de la subvention envisagée en 2019, soit 41 000€ d'acompte, conformément à la convention financière annexée à la présente délibération.

FIXE le montant des acomptes sur subventions 2019, comme suit :

Bénéficiaires	Montant EPT voté en 2018	Montant Villes versé en 2018	Montant acompte EPT 2019
Office de tourisme de la Vallée de la Marne			41 000 €
Mission locale intercommunale des Portes de la Brie		38 100 €	9 525 €
Mission locale intercommunale du Nord du Bois		200 121 €	50 030 €
Mission locale intercommunale des bords de Marne	149 610 €		101 394 €
Complément Villes - Mission locale intercommunale des bords de Marne		255 964 €	
Mission locale intercommunale de Maisons-Alfort, St Maurice, Charenton le Pont, St Maur des Fossés	60 000 €		84 500 €
Complément Villes - Mission locale intercommunale de Maisons-Alfort, St Maurice, Charenton le Pont, St Maur des Fossés		278 000 €	
Vivre & Entreprendre	38 000 €		9 500 €
Affaires & convivialité	15 000 €		3 750 €
Réseau Entreprendre en Val-de-Marne	5 000 €		1 250 €
Club Gravelle Entreprendre	7 500 €		1 875 €
La Seine en partage	4 000 €		1 000 €
Total	279 110 €	772 185 €	303 824 €

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget principal,

AUTORISE le Président à signer les conventions financières ou de partenariat annexées à la présente délibération ainsi que tout document afférent à ces versements d'acomptes sur subvention 2019,

PRECISE que les Conseillers territoriaux exerçant des responsabilités au sein d'une ou de plusieurs des associations précédemment désignées ne prennent pas part au vote pour les associations les concernant à ce titre.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181226-D18-122-DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018